

POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

OBJET

L'objet de la présente politique est de décrire les normes et pratiques environnementales de Rogers, pour guider son entreprise de façon responsable envers l'environnement. Cette politique s'applique à tous les employés permanents à plein temps et à temps partiel, de même qu'à tous les employés contractuels.

POLITIQUE

La politique de la Société est établie comme suit :

- La Société s'engage à guider son entreprise de façon responsable envers l'environnement. La politique se conformera à toutes les exigences légales environnementales applicables à ses activités et ses produits.
- Rogers vise à améliorer constamment tous les secteurs de son entreprise; ceci comprend le rendement environnemental. La Société s'efforce de minimiser la production de déchets, de prévenir la pollution, d'utiliser efficacement les ressources naturelles et d'économiser l'énergie dans ses opérations.
- Rogers s'engage à protéger l'environnement, à promouvoir la santé et le bien-être de ses employés et à contribuer à la vitalité économique des communautés dans lesquelles elle opère.
- Rogers transmet ces engagements environnementaux à tous les employés et les sous-traitants directs grâce à la formation et aux communications. Tous les employés de Rogers sont responsables de suivre cette politique et de fournir les efforts visant à améliorer le rendement environnemental de la Société.
- Rogers favorise une approche sensée des produits et s'engage à travailler avec les clients et les fournisseurs afin d'assurer la gestion responsable de ses produits et services pour l'environnement. La Société encourage les fournisseurs à la pratique de protection de l'environnement dans leurs opérations et de fournir des produits avec une empreinte écologique minimale.